



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

www.ville-sannois.fr

Service Police Municipale

Réf agent RH

ARRETE DU MAIRE
N° 2025/526

OBJET : INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT DU MERCREDI 07 JANVIER 2026 A 08H00 AU JEUDI 08 JANVIER 2026 A 08H00 A L'OCCASION DES VŒUX DU MAIRE.

LE MAIRE DE SANNOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213.4,

Vu le Code de la Route, articles R 325-1, R 325-12 et R 417-10,

Vu le Code Pénal, notamment son article R 610-5,

Vu l'arrêté du Maire N°2025/88 du 3 Octobre 2025, portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués,

Considérant qu'à l'occasion de la manifestation pour les « vœux du Maire », il y a lieu d'interdire le stationnement rue de l'hôtel de ville.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit rue de l'Hôtel de Ville du mercredi 07 janvier 2026 à 08h00 au jeudi 08 janvier 2026 à 08h00.

ARTICLE 2 : Tout stationnement de véhicule autre que les véhicules autorisés, sera considéré comme gênant. Il pourra être procédé à l'enlèvement et à la mise en fourrière des véhicules dans les conditions définies par le Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 3 : Ces mesures entreront en vigueur dès l'affichage du présent arrêté et la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Commissaire, Chef de la circonscription d'Ermont
- Madame la Major, responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la police municipale

Fait à SANNOIS, le 18 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation

Laurence TROUZIER-EVEQUE

[Signature]
Adjointe au maire

déléguée à la sécurité et la tranquillité publique
et aux affaires juridiques
Conseillère communautaire



Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1 du CGCT
Publié le 19.12.2025.....